

---

Adresse de la société populaire de Pierres (Eure-et-Loir) qui remercie la Convention pour ses moyens fermes et bien combinés qui forcent les ennemis à fuir, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Pierres (Eure-et-Loir) qui remercie la Convention pour ses moyens fermes et bien combinés qui forcent les ennemis à fuir, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 296;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_23929\\_t1\\_0296\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23929_t1_0296_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

# Séance du 1<sup>er</sup> Thermidor An II

(Samedi 19 Juillet 1794)

Présidence de LOUIS (du Bas-Rhin)

La séance est ouverte à onze heures;  
Le citoyen Louis, président, prend le fauteuil.

1

Un membre fait lecture de la correspondance ainsi qu'il suit : la société populaire d'Amplepuis, district de Villefranche, département du Rhône, remercie la Convention nationale de ses sages et bienfaisants décrets, et l'invite à continuer ses sublimes travaux (1).

[La Sté popul. d'Amplepuis à la Conv. ; s.d.] (2).

II Dignes Représentants du peuple français,

Un Cri de Douleur a retenti parmi nous en apprenant les infames projets tramés par Pitt et Cobourg pour assassiner 2 des plus intrépides défenseurs de la liberté; grâces soient rendues à l'Être suprême. Il veille sur les jours de la Vertu; que vos opérations soient dignes d'admiration; par vos décrets qui établissent des secours aux indigents, vous proclamés le bonheur de tous; en établissant des fêtes décadaires, la vertu est honorée; vous avez décrété que le peuple français reconnoît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme par ce décret, vous avez aboli l'athéisme qui ne prêchoit que le néant; la calomnie et la malveillance sont confondues.

Continués, infatigables Montagnards, vos sublimes travaux, qui établiront dans la France entière la vertu et la gloire;

Nous jurons haine implacable aux tirans et à leurs méprisables suppôts, ainsi que l'attachement le plus dévoué aux pères de la patrie. S. et f. Vive La République. Vive La Montagne.

DUFOUR (présid.), MOURNAND (secrét.)

Mention honorable, insertion au bulletin.

2

La société populaire de Pierres, district de Chartres, département d'Eure-et-Loir, remercie la Convention des moyens fermes et bien combinés qui, en développant la force de la nation française, forcent nos ennemis à fuir de tout côté; elle invite la Convention à continuer

ses travaux, et s'engage à concourir de tous ses moyens à favoriser ses projets. La fabrication du salpêtre est à l'ordre du jour jusqu'à la paix (1).

[La Sté Popul. de Pierres (2) A La Conv. ; s.d.] (3).

Citoyens Représentants

Nous élevons notre voix avec toute la République, pour vous remercier de ces moyens fermes et bien combinés qui ont développé la force de la nation française avec tant d'avantages et tant de gloire; de cette activité étonnante qui, surmontant tous les obstacles, force nos ennemis à fuir de tous côtés et à nous abandonner non seulement la terre de la liberté qu'ils avoient eu la témérité de souiller, mais encore de belles provinces et de riches dépouilles.

Continués, nous vous en conjurons avec toute la France, restés à ce poste glorieux où notre confiance vous a placés pour cimenter indissolublement notre liberté et notre bonheur.

Une abondante récolte vous garenti les subsistances nécessaires à nos frères d'armes, et notre Commune qui, sans calculer ses besoins, a fourni au delà de ses moyens et de son contingent, concourra de tout son pouvoir à favoriser vos projets.

Sans cesse occupés à extraire du salpêtre, nous en fournirons autant et aussi longtemps qu'il y aura des esclaves à combattre et de tyrans à exterminer.

Vive la République: Vive la liberté. Vive la Convention nationale: S. et f.

Julien MALLIARD (présid.), Louis LE BLANC (vice-présid.), ANDRÉ (secrét.), BARZY (secrét.).

Mention honorable, insertion au bulletin.

3

La société populaire de Villefranche-sur-Saône, département du Rhône, se plaint à la Convention nationale de ce que sa commune et son district ont été calomniés par des intrigans vendus à nos ennemis, et qui, pour séduire plus facilement, affectoient le patriotisme le plus outré. Pour détruire les calomnies, elle retrace tout ce que ses concitoyens ont fait pour la patrie depuis le commencement de la révolution. Elle termine par féliciter la Convention

(1) P.V., XLII, 1.

(2) C 314, pl. 1253, p. 9.

(1) P.V., XLII, 1.

(2) C<sup>on</sup> de Maintenon, distr. de Chartres, Eure-et-Loir.

(3) C 314, pl. 1253, p. 17.